



DELIB 19-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 17 avril 2025 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 6

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 13/04/2025

Date d'affichage : 13/04/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept avrils à 18h20, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Francis LEDOUX, Simon SAFFORES.

Pouvoir : Adrien S'TOLDICK à Simon SAFFORES, Cédric GARCIA à Martine BOUSQUET, Jean-Luc IMART à Alexia BOUSQUET.

Absents : Nadège BOUYSSÉ.

Secrétaire de séance : Francis LEDOUX

La séance débute à 18h00 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : **Budget assainissement (04921): Décision modificative N°1**

Madame le Maire explique qu'à la demande de la Préfecture, il convient de virer les montants prévus en dépenses imprévues, en dépense d'investissement :

En effet, lors de la prise en charge du budget, les dépenses imprévues apparaissent comme une dépense de remboursement de capital d'emprunt ce qui crée une anomalie au niveau de leur logiciel, afin de supprimer cette anomalie, les services préfectoraux nous demandent une DM (Décision Modificative). Madame le Maire rappelle que le budget voté a été validé par le Trésorier et fait suite à un problème de logiciel.

Elle propose les virements de crédit suivants afin que le budget soit pris en charge par les services de la Préfecture.

Désignation	Dépenses	Recettes
	Investissement	
020 – Dépenses imprévues	-16 655,26€	
23-2315 – Immobilisations en cours	+6 655,26€	
21-2158 – Installations générales	+10 000.00€	
TOTAL	0.00€	0,00€

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET